

L'épreuve orale du CFG

L'arrêté du 8 juillet 2010 et la circulaire du 22 juillet 2010 de mise en œuvre du nouveau certificat de formation générale (CFG) précisent que désormais l'épreuve orale, qui fait l'objet d'un entretien de 20 minutes avec le jury, est la même quelle que soit la qualité du candidat.

Le dossier présenté (6 pages maximum) est élaboré à partir de l'expérience professionnelle ou du stage de formation ou de centres d'intérêt personnels ; la rédaction de ce dossier impliquera l'usage des TICE et sa présentation permettra d'apprécier les aptitudes du candidat à la communication orale, aux relations sociales et sa capacité à exposer son expérience professionnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel.

L'évaluation des candidats s'effectue à partir des programmes et référentiels du socle commun de connaissances et compétences afférentes au palier 2.

L'enseignement de PSE (Prévention, santé, environnement) peut servir de support à l'évaluation du dossier. En ce sens, il est un appui pour la passation de cette épreuve, notamment pour les élèves de SEGPA et EREA, ainsi que pour tous les candidats pour qui cet enseignement est dispensé, quels que soient leurs lieux et leurs modalités de scolarisation.

Cette épreuve orale est notée sur 20 pour les candidats individuels et ne sera pas notée pour les candidats scolaires ou stagiaires qui recevront par contre une appréciation sur leur prestation ; les membres de la commission d'interrogation saisiront ensuite sur la console informatique CFG, soit la note pour les individuels, soit les appréciations pour les candidats scolaires ou stagiaires.

Vous trouverez ci-dessous un guide qui pourra servir de base à cette épreuve orale.

Situations éliminatoires : *dans ces trois cas, l'entretien sera écourté, et la note des individuels sera de zéro et l'appréciation pour les scolaires/stagiaires négative.*

- absence de dossier ;
- constat (objectivité du jury) que le dossier présenté n'a été ni conçu, ni composé par le candidat.

Guide d'entretien :

- prise de contact ;
- présentation de l'épreuve et des finalités par les membres du jury ;
- présentation du candidat, de son cursus scolaire ou professionnel ou parcours de vie ;
- explication du choix du dossier ;
- présentation du dossier par le candidat ;
- vérification par la commission d'interrogation de la maîtrise par le candidat des outils TICE ;
- échanges relatifs au contenu du dossier ;
- échanges relatifs au projet professionnel / projet de vie du candidat ;
- échanges relatifs à l'environnement socioprofessionnel ;
- remerciements et prise de congé.

Grille d'évaluation : voir document joint